



ORGANISATION

DES

SEMAINES DE LA

DEMOCRATIE

SCOLAIRE

Christine JEUSSELIN

Les élections des délégués de classe

Rôle des délégués

Les délégués de classe sont les représentants élus des élèves de leur classe qu'ils représentent notamment pendant le conseil de classe.

Les délégués sont les portes-parole de leur classe auprès de l'Administration et des professeurs. Ils dialoguent avec l'équipe éducative sur les conditions de la vie scolaire.

Ils sont les intermédiaires entre l'administration et les élèves qui les ont élus, ainsi que les interlocuteurs qualifiés des professeurs chaque fois que ceux-ci désirent passer par leur entremise pour l'organisation du travail en classe (transmission d'information, changement d'emploi du temps, etc.). Les délégués agissent dans l'intérêt du groupe, et non pas dans un intérêt strictement personnel. Ils sont titulaires d'un mandat représentatif, et agissent et s'expriment au nom et pour le compte des élèves de la classe qui les ont élus.

Ils ont l'obligation d'informer régulièrement leurs camarades de toutes leurs activités en tant que délégués. Ils peuvent le faire soit oralement, soit par écrit, en dehors des heures de classe, en réunissant leurs camarades ou en rédigeant un compte-rendu de réunion.

Un délégué est un élu, un représentant, un animateur, un informateur, un interlocuteur, un intervenant. Une formation en novembre les aidera à tenir ces différents rôles.

Électeurs et candidats

Chaque élève peut voter pour élire les délégués de sa classe.

De même, chacun peut être candidat.

Les candidatures sont individuelles.

Calendrier des élections

L'élection est organisée en **salle polyvalente (bureau de vote)** en présence du professeur principal, de l'assistant d'éducation référent, Mme Jeusselin ou Mme Jan. Ces adultes représentent les assesseurs du bureau de vote.

Elle se déroule **avant la fin de la 6ème semaine de l'année scolaire : du 30/09 au 04/10/2019 selon un planning de passage** que Mme Jan, Principale Adjointe définit.

Elle est précédée d'une information sur le rôle des délégués et les attributions du conseil de classe (campagne de sensibilisation, affichage dans la salle polyvalente ou les salles de cours) : **semaine du 23 septembre 2019**, séance animée par le Professeur Principal. Les professeurs d'EMC peuvent être sollicités par les élèves-candidats pour présenter oralement leur profession de foi aux élèves-électeurs.

Pour le niveau 6ème, l'intervention se fait conjointement avec Mme Jeusselin selon un planning proposé.

Organisation du scrutin

Un élève qui n'a pas présenté sa candidature peut être élu, s'il a reçu un nombre suffisant de voix et s'il accepte son mandat de délégué.

Les élections se déroulent à bulletin secret au scrutin uninominal à 2 tours.

Chaque électeur vote pour un candidat et son suppléant.

Si un candidat obtient la majorité absolue des suffrages au 1er tour, il est déclaré élu et devient délégué. Au second tour, le candidat qui obtient le plus de voix est déclaré élu.

Si aucun des candidats n'obtient la majorité absolue au 1er tour, on procède à un 2nd tour où la majorité relative suffit. Les 2 candidats qui obtiennent le plus de voix sont déclarés élus.

En cas d'égalité du nombre de voix, le plus jeune des candidats est déclaré élu.

Les Elections des représentants élèves au CA

Assemblée générale des délégués

L'assemblée générale des délégués de classe est une instance consultative qui regroupe tous les délégués d'un établissement scolaire. Elle est un lieu d'échanges sur les questions relatives à la vie et au travail scolaires. Elle permet notamment d'assurer une communication entre l'ensemble des délégués de classe et les élus au [conseil d'administration](#).

Mme Jeusselin anime la première Assemblée le **Lundi 07 octobre à 13H30** en salle polyvalente pour informer les délégués de classe du rôle du délégué élu du Conseil d'Administration mais aussi du CVC et recenser les candidats-élèves. Lors de la seconde réunion, aura lieu les élections des représentants des délégués de classe au conseil d'administration et au CVC: **le vendredi 11 octobre à 13H30** en salle polyvalente.

Les Elections des représentants élèves au CVC

Le Conseil de vie collégienne est une nouvelle instance visant dans son esprit à rendre les collégiens acteurs de la vie de leur établissement en s'inspirant du fonctionnement du Conseil de vie Lycéenne.

Objectifs :

- Responsabiliser les élèves et contribuer à leur formation de citoyen actif.
- Favoriser un climat scolaire serein au sein de l'établissement en développant chez les élèves un sentiment d'appartenance.
- Permettre aux élèves d'être les acteurs de projets.
- Encourager les échanges autour des questions de vie scolaire.

Sa composition :

Ce conseil est composé de 12 membres ::

- 08 représentants élèves (2 par niveau) : TITULAIRE/SUPPLEANT
- 06 adultes : la Principale, le Gestionnaire, la CPE, 2 personnels (1 enseignants, 1 ATOS), 1 représentant parent.

Modalités des élections des représentants élèves:

Au sein de l'Assemblée générale des délégués, au scrutin plurinominal à un tour avec un mandat d'un an.

Ses attributions :

Le CVC est une instance consultative, qui peut émettre des avis et des propositions sur les questions du quotidien qui concernent la vie du collégien:

- information liée à l'orientation, la santé, la sécurité
- le règlement intérieur
- la formation des délégués
- l'aménagement des temps et des espaces hors la classe, etc.

Son fonctionnement :

Il est présidé par le chef d'établissement et se réunit **au moins 3 fois par an** et avant chaque Conseil d'administration afin de faire entendre l'avis des élèves sur les questions soumises au débat.

Un **vice président** collégien, élu lors de la 1ère réunion du CVC siège, au Conseil d'Administration en tant que membre invité pour relayer auprès des membres du CA l'avis des représentants élèves du CVC.

Le CVC peut se donner un **Règlement intérieur** et s'organiser autour de **commissions thématiques** à définir après les élections: travail personnel de l'élève, le climat scolaire, l'aménagement des espaces de vie, les activités socio-éducatives, la formation des délégués, la modification du règlement intérieur sont autant de questions qui peuvent y être étudiées.

Un programme de **formation** peut être défini et porter notamment sur la conduite de projet.

Les élections des représentants - élèves au CVC est fixées en même que celles du Conseil d'Administration le **vendredi 11 octobre à 13H30** en salle polyvalente.

La formation des représentants élèves

Niveaux 6ème et 5ème : Mercredi 06/11/2019

Niveaux 4ème et 3ème : Jeudi 07/11/2019